Edition Chalon

Echo

de l'Association Pour Ceux de 14





Ter février, lancement de notre grand concours de dessins juniors 0000000 February 1st, opening of the big competition of drawing contest for young people Pages 1, 2, et 3

Au 56 ème RI



Le 3 février, les travaux d'entretien et de consolidation des positions occupent la majeure partie de la journée des Poilus ...

Pages 4, 5 et 6

256 ème d'Infanterie

Le 1^{er} février 1918, le Régiment s'active aux préparatifs pour le mouvement du lendemain. Ce même jour, le Chef de Bataillon Koch ...

Pages 7 et 8

Nécrologie



Page 10

259 ème R.I.T - 1er Bataillon

1 section est mise à la disposition de la défense contre Avion ...

Page 9



Bonjour,

En ce mois de février, ouverture de notre grand concours de dessins juniors.

Toutes et tous à vos crayons et pinceaux.

Bons dessins et bonne chance!

(Les dessins, qui seront exclusivement au format JPEG, accompagnés des renseignements, devront nous parvenir à l'adresse mail suivante <u>pourceuxde14@yahoo.fr.</u>

Il ne sera accepté qu'un seul dessin par participant. Un accusé de réception, par mail, vous sera envoyé.

Les renseignements, ici demandés, valent inscription au concours de dessin. Ils devront nous être envoyés, en même temps que le dessin, à l'adresse mail suivante :

pourceuxde14@yahoo.fr

Nom - Prénom - Age - Adresse postale (pour envoi d'un lot) - Pays - Adresse mail (pour accusé de réception et communication des résultats)

0000000

Hello,

In this February, opening of the big competition of drawing contest for young people.

All in your pencils and brushes.

Good drawings and good luck!

(The drawings, which will be exclusively in JPEG format, accompanied by the information, must reach us at the following email address: pourceuxde14@yahoo.fr. Only one drawing per participant will be accepted. An acknowledgment of receipt, by email, will be sent to you.

The information requested here is valid for the drawing contest. They must be sent to us, at the same time as the drawing, to the following email address:

pourceuxde14@yahoo.fr

Name - First name - Age - Mailing address (for sending a prize) - Country - Email address (for acknowledgment of receipt and communication of results)



REGLEMENT RULES



REGLEMENT

Article 1: Le concours de dessin est réservé exclusivement aux juniors. Il est divisé en deux catégories. La première est réservée aux jeunes jusqu'à 8 ans et la seconde de 9 ans à 13 ans.

<u>Article 2</u>: Le thème est : comment imaginez-vous la vie des Poilus et (ou) de leurs Alliés ? Par exemple : les Poilus aux repos ou en permission dans leur famille. Comment fêtent-ils, entre eux, dans leurs abris, noël ou le nouvel an. Quelles ont été leurs réactions, leurs pensées, le 11 novembre, à 11 heures du matin, lorsque les clairons ont sonné la fin de la guerre ? Bien entendu vous pouvez imaginer d'autres situations concernant ces braves soldats.

Article 3: Le concours est ouvert le 1^{er} février 2018 et sera clos le 1^{er} juin 2018. Les participants devront obligatoirement nous fournir les renseignements demandés, figurant en annexe du présent règlement, ce qui validera leur inscription.

<u>Article 4</u>: Les dessins, qui seront exclusivement au format JPEG, accompagnés des renseignements, devront nous parvenir à l'adresse mail suivante : <u>pourceuxde14@vahoo.fr</u>. Il ne sera accepté qu'un seul dessin par participant. Un accusé de réception, par mail, lui sera envoyé.

Article 5: Le jury, composé des membres actifs de l'association, étudiera tous les dessins et délibérera au mois de septembre 2018.

<u>Article 6</u>: Les résultats du concours paraîtront au mois d'octobre 2018 et les participants seront avisés individuellement par mail.

Article 7: Tous les dessins, classés par note, seront publiés sur le site de l'association au mois de novembre 2018 et les lots envoyés aux participants à l'adresse postale fournie lors de l'inscription au concours.

Article 8: Tous dessins à caractère politique, vulgaires ou insultants, et jugés comme tels par le jury, seront systématiquement rejetés et détruits.

Article 9: Toute inscription à notre concours vaut acceptation du présent règlement. Le non-respect des articles 1,2,3,4 et 8, de celui-ci, entraînera la nullité de l'inscription et du dessin proposé.

ANNEXE

Les renseignements, ici demandés, valent inscription au concours de dessin. Ils doivent nous être envoyés, en même temps que le dessin, à l'adresse mail suivante :

pourceuxde14@yahoo.fr

Nom - Prénom - Age - Adresse postale (pour envoi d'un lot) - Pays - Adresse mail (pour accusé de réception et communication des résultats)

Seuls paraîtront sur notre site, à l'issue du concours, les dessins accompagnés du prénom, de l'âge et du pays du lauréat. Si vous vous opposez à cette parution, veuillez le mentionner à l'inscription.

Les adresses postales et mail, nécessaires, respectivement, à l'envoi de la récompense et de l'accusé de réception à l'inscription ainsi qu'à la communication des résultats, seront détruits dès la fin du concours.

Toute l'équipe de « Pour Ceux de 14 » vous remercie de votre participation et vous dit à bientôt!



The drawing contest organized by the association "For those of 14 - Burgundy memory of the Great War" is open to all and free. It is aimed at young people of any nationality and any country.

RULES

Article 1: The drawing contest is exclusively for juniors. It is divided into two categories. The first is only for young people up to 8 years old and the second from 9 to 13 years old.

Article 2: The theme is: how do you imagine the life of the Poilus and / or their Allies? For example: the Poilus at rest or on leave with their family. How do they celebrate, among themselves, in their shelters, Christmas or the New Year. What were their reactions, their thoughts, on November 11, at 11 am, when the bugles sounded the end of the war? Of course you can imagine other situations concerning these brave soldiers.

Article 3: The contest will open on February 1st, 2018 and will be closed on June 1st, 2018. The participants must provide us with the requested information, enclosed following these rules, which will validate their registration.

Article 4: The drawings, which will be exclusively in JPEG format, accompanied by the information, must reach us at the following email address: pourceuxde14@yahoo.fr. Only one drawing per participant will be accepted. An acknowledgment of receipt, by email, will be sent to you.

Article 5: The jury, composed of the active members of the association, will study all the drawings and will deliberate in September 2018.

Article 6: The results of the competition will be published in October 2018 and participants will be notified individually by email.

Article 7: All the drawings, classified by note, will be published on the website of the association in November 2018 and the prizes sent to the participants at the postal address provided during the contest entry.

Article 8: Any drawings of a political nature, vulgar or insulting, and judged as such by the jury, will be systematically rejected and destroyed.

Article 9: Any entry in our contest implies acceptance of these rules. Failure to comply with articles 1,2,3,4 and 8 thereof will void the registration and the proposed design.

ANNEX

The information requested here is valid for the drawing contest. They must be sent to us, at the same time as the drawing, to the following email address:

pourceuxde14@yahoo.fr

Name - First name - Age - Mailing address (for sending a prize) - Country - Email address (for acknowledgment of receipt and communication of results).

Only the drawings will appear on our website, after the contest, with the winner's first name, age and country. If you oppose this publication, please mention it at registration.

The postal and e-mail addresses necessary for the sending of the reward and the acknowledgment of receipt for the registration and for the communication of the results will be destroyed as soon as the contest ends

The entire "For Those of 14" team thanks you for your participation and will see you soon!



Sur les traces des Poilus de la garnison de Chalon-sur-Saône

43^{ème} partie

Année 1918

Le 56^{ème} RI

Le 1^{er} février 1918, le Régiment débute la relève ordonnée fin janvier. Courant de la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, les 1^{er} et 3^{ème} Bataillons ont effectué leurs mouvements. Durant l'après-midi, le Colonel et l'Etat-Major se portent à la Borne n°16, emplacement du PC. La Cie Hors Rang relève celle du 134^{ème} RI, tandis que les Cie de Mitrailleuses n° 1 et 3 relèvent pour leurs parts leurs homologues du régiment mâconnais dans le quartier Peyroux et en réserve. Enfin, le 2^{ème} Bataillon relève le 1^{er} Bataillon du 134^{ème} d'Infanterie dans le quartier du Fortin.

Le lendemain, le dispositif du $56^{\text{ème}}$ d'Infanterie est le suivant :

- 1^{er} Bataillon au quartier Peyroux,
- 2^{ème} Bataillon au quartier du Fortin,
- 3^{ème} Bataillon en réserve.

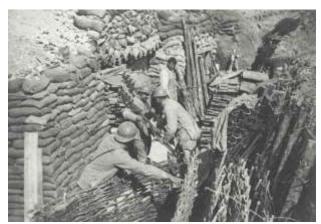
Les liaisons avec les autres régiments sont effectuées avec le 85^{ème} RI à droite et avec le 10^{ème} RI à gauche.

L'artillerie ennemie, bien que peu active ce jour là, tire cependant quelques obus sur les positions françaises.

Ce même jour, le Sous-Lieutenant Longchambon est promu Lieutenant.

Le 3 février, les travaux d'entretien et de consolidation des positions occupent la majeure partie de la journée des Poilus. De nouveau, des tirs de l'artillerie allemande, ainsi que de grenades à fusils, perturbent par moment le bon déroulement de ces travaux. 2 Poilus du 1^{er} Bataillon sont blessés.

2 autres Poilus sont blessés le 4 février dans mêmes circonstances.



Travaux de renforcement des tranchées – secteur de Beauséjour (BDIC – fond Valois)

Durant la journée du 5 février, un Poilu du 3^{ème} Bataillon est tué au ravin de Marson alors que l'artillerie ennemie continue ses tirs quotidiens. Durant la nuit, le 1^{er} Bataillon est relevé par le 3^{ème} Bataillon dans le quartier Peyroux. Le Sous-Lieutenant Dessart est promu au grade de Lieutenant ce même jour.

Le 9 février, à deux reprises, vers 18h50 et 20h00, une forte patrouille ennemie tente d'aborder l'îlot défensif de la 7^{ème} Cie. Rapidement repérée, cette action est mise en échec par le tirs des fusils-mitrailleurs et grenades à fusils, le tout appuyé par une rafale d'obus de 75mm.

Le Régiment déplore la mort d'un Poilu au 2^{ème} bataillon (5^{ème} Cie) et d'un blessé au 1^{er} Bataillon (1^{ère} Cie).

Les jours suivants sont comme le plupart des jours précédents, c'est-à-dire occupés en corvées de travaux de terrassement, ponctués de tirs de l'artillerie allemande.

Le 12 février, le 1^{er} Bataillon relève le 2^{ème} Bataillon dans le quartier du Fortin tout en détachant 150 hommes qui sont mis à disposition du Colonel commandant l'Infanterie Divisionnaire de la 15^{ème} DI, afin d'assurer la main d'œuvre utile au ravitaillement en matériels et munitions au cours d'une opération qui doit s'effectuer dans le sous-secteur de La Courtine.



Corvée de ravitaillement en munitions (BDIC – fond Valois)

Le lendemain, alors qu'ils effectuent des travaux, 3 Poilus du 1^{er} Bataillon sont intoxiqués par des gaz dans le sous-secteur de La Courtine..

Le 14 février, l'aviation ennemie se montre très audacieuse. Alors que de nombreux avions sillonnent le ciel au-dessus des positions françaises courant de l'après-midi, quelques aviateurs courageux plongent sur les tranchées et axes de communication tout en mitraillant tout ce qui passe devant eux.

Le 15 février, la Médaille Militaire est concédée au Caporal Walter, de la 9^{ème} Cie, en récompense de son courage lors du coup de main du 28 janvier dernier, action durant laquelle il a été très grièvement blessé. La Croix de Guerre avec palme lui est également attribuée à ce titre.

Le 18 février, vers 19h00, un petit bombardement à base d'obus à gaz est effectué sur le ravin de Marson. Un Poilu du 2^{ème} Bataillon (7^{ème} Cie), plus intoxiqué que ses camarades, doit être évacué. Durant la soirée, la relève entre le 2^{ème} et le 3^{ème} Bataillon s'effectue avec retard du fait du bombardement toxique.

Le 20 février, les Sous-Lieutenants Bourdier et Magnan, sont promus au grade de Lieutenant, avec effet à compter du 1^{er} février. (Le Sous-Lieutenant Magnan finira sa carrière militaire avec le grade de Général de Corps d'Armée. Il aura, entre-autre, commandé la 9ème Division d'Infanterie Coloniale lors des combats de la libération, notamment durant la libération de Toulon en août 1944).

Le 22 février, les quartiers Fortin et Peyroux sont réunis et forment dorénavant le quartier Fortin-Peyroux afin d'être occupé que par un seul Bataillon.

Dans la nuit du 22 au 23 février, le 1^{er} Bataillon est relevé par la 10^{ème} Cie. Le 2^{ème} Bataillon l'est par la 9^{ème} Cie et une Cie du 10^{ème} d'Infanterie. De leurs côtés, les 1^{ère} et 2^{ème} Cie de Mitrailleuses sont relevées par la 3^{ème} Cie de Mitrailleuses du 56^{ème} RI et par une partie de la 1^{ère} CM du 10^{ème} RI. La 11^{ème} Cie reste en soutien.

Les 6^{ème} et 7^{ème} Cie, ainsi que la 2^{ème} CM vont au repos au camp Allègre. La 5^{ème} Cie suit en fin de journée du 23 février après sa relève au PC Beauséjour.

Courant de la nuit du 23 au 24 février, le 1^{er} Bataillon relève un bataillon du 49^{ème} RI qui tient la partie Ouest nouvellement conquise sur la position de La Galoche. Cette position prend dès lors le nom de quartier des Mamelles. Les unités du Bataillon tiennent la 1^{ère} ligne ainsi que le Sud du ravin de la Goutte et les abords du PC « Gotha » de l'artillerie divisionnaire.

Au matin du 24 février, les positions du 56^{ème} d'Infanterie sont les suivantes :

- EM et CHR : Borne 16,
- 1^{er} Bataillon : quartier des Mamelles,
- 2^{ème} Bataillon : camp Allègre,
- 3^{ème} Bataillon : quartier Fortin-Pevroux

Comme durant les jours précédents, l'artillerie allemande tire de nombreux obus sur les positions du Régiment mais n'occasionne aucune perte humaine.

Durant la nuit du 25 au 26 février, le 2^{ème} Bataillon relève le 3^{ème} Bataillon du 134^{ème} d'Infanterie aux Cuisines marocaines, anciennement PC Beauséjour.

La suite sera consultable dans notre édition du mois de mars 2018

Le 256^{ème} RI

Le 1^{er} février 1918, le Régiment s'active aux préparatifs pour le mouvement du lendemain. Ce même jour, le Chef de Bataillon Koch, venant du 162 eme RI, prend le commandement du 5 ème Btn en remplacement du chef de Btn Constantin versé au Dépôt.

Durant la journée du 2février, le Régiment fait mouvement et va cantonner aux emplacements suivants:

- Lt Colonel, EM, CHR (moins téléphonistes et musique) à Somme-Bionne,
- Téléphonistes et musique : à Somme Bienne (Gare),
- Train régimentaire : au cap Fleury, Chef du 5 ème Btn, 18 ème et 19 ème Cie : à Somme-Bionne,
- 17 ème Cie: à Hans.
- CM 5: au camp Muret,
- Chef du 4 ème Btn, 13 ème, 14 ème Cie, CM4 : à Somme-Tourbe,
- 15 ème Cie: à St Jean sur Tourbe,
- 6 ème Btn: au camp Madelin



Une section en attente d'ordre à Somme-Bionne (BDIC – fond Valois)

Du 3 au 13 février, les unités s'installent dans les cantonnements. Commencement et poursuite des travaux des 2 ème et 1 ère positions.

Le Sous-Lieutenant Gerbaut passe de la CM 5 à la 20 ème Cie CID,

Le Sous-Lieutenant Dollé est mis à la disposition de l'aéronautique comme élève pilote et dirigé sur le 1^{er} Groupe d'Aviation de Dijon,

Le Sous-Lieutenant Faure passe du CID à la CM5,

Le Sous-Lieutenant Izarn passe du CID à la CM6,

Le Sous-Lieutenant Zuber passe de la 22 ème à la 20 ème Cie.

Le 14 février, continuation dans la région (Hurlus, Margemoulin, ferme Les Cruzis) des travaux de la 2 ème position consistant dans l'établissement de parallèles et boyaux, et principalement dans la construction d'abris et la pose de réseaux barbelés.

Promotion au grade de Lieutenant de réserve : le Sous-Lieutenant de réserve Lagandré.

Du 15 au 28 février, l'activité principale du Régiment porte sur la continuation des travaux. Mutation d'officiers:

Le Capitaine Duret, désigné pour suivre des cours d'Etat-Major de Senlis, est rayé des contrôles du 256 ème et classé au dépôt du corps à Chalon-sur-Saône, Le Sous-Lieutenant Merlet passe de la 17 ème à la 13 ème Cie.

Le Sous Lieutenant Dollé, mis à la disposition de l'Aéronautique le 10 février, est réaffecté au 256 ème RI, 13 ème Cie.

Le Sous Lieutenant Vallot passe de la 13 ème à la 22 ème Cie.



Transport de fascines servant au renforcement des tranchées (BDIC – fond Valois)

La suite sera consultable dans notre édition du mois de mars 2018

Le 259^{ème} RIT – 1^{er} Bataillon

L'activité du Régiment est relativement calme durant tout le mois de février 1918. Principalement employés dans des tâches de cantonniers, les Poilus restent éloignés des 1ères lignes du front.

Le 17 février, le Capitaine Collinet venant en renfort du Centre d'Instruction de Nolay (Côte d'Or), arrive au Régiment.

Le 26 février, la 2^{ème} Cie cantonnée : 3 sections à Prémecy, 1 section à Ville-Dommange s'embarque le 26 Février à 7 heures en gare de Bouleuse pour être dirigée sur le Dépôt du 1ère Groupe d'Instruction à St-Cyr (Seine et Oise), à la disposition de la Défense contre avions. Elle arrive à Saint-Cyr le lendemain à 18 heures.



Mitrailleuse en position de défense contre les avions (BDIC – fond Valois)

La suite sera consultable dans notre édition du mois de mars 2018



Les pertes des régiments chalonnais pour le mois de février 1918 sont les suivantes :

56^{ème} RI: 1 officier, 1 sous-officier et 7 hommes de troupe, 59^{ème} RIT: 3 hommes de troupe,

9 d'entre eux n'avaient pas dépassé l'âge de 30 ans. Ils laissent 2 veuves et 2 orphelins...

56^{ème} RI

Grade	Nom	Prénom
Soldat	<u>ALLA</u>	Marius François
Soldat	AUCLAIR	Jean Antoine
Soldat	BONNAMY	Jean Edmond René
Sous-Lieutenant	BUSSEUIL	Charles Claude Marie
Soldat	FOUREL	Marcel Georges
Soldat	<u>GRESSIN</u>	Louis Désiré Isidore
Soldat	HENNETON	Edgard Désiré
Sergent	LABORDE	Gustave François
Soldat	VACHER	Léon



59^{ème} RIT

Grade	Nom	Prénom	
Soldat	DEGUEURSE	Jean	
Soldat	<u>MATHY</u>	Marcel	
Soldat	MAZOYER	Étienne	

